



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n° 75-2020-06-15-001
instituant les commissions de contrôle des opérations de vote compétentes
pour la Ville de Paris à l'occasion
des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et, notamment, ses articles L. 85-1, R. 93-1 à R. 93-3 ;

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu la circulaire NOR/INTA/2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

Vu la circulaire NOR/INTA/2000662J du 16 janvier 2020 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 ;

Vu l'ordonnance du premier président de la cour d'appel de Paris, du 05 juin 2020 portant désignation des présidents et membres composant les commissions de contrôle des opérations de vote ;

Sur la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est institué cinq commissions chargées d'assurer le contrôle des opérations électorales qui se dérouleront à Paris le 28 juin 2020 à l'occasion des élections municipales et communautaires.

Article 2 : La compétence territoriale et le siège de chacune de ces commissions sont ainsi fixés :

- **1^{ère} commission** : 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Paris

Siège : Mairie du 4^{ème} arrondissement de Paris

- **2^{ème} commission** : 6^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Paris

Siège : Mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris

- **3^{ème} commission** : 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Paris

Siège : Mairie du 15^{ème} arrondissement de Paris

- 4^{ème} commission : 1^{er}, 2^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements de Paris

Siège : Mairie du 17^{ème} arrondissement de Paris

- 5^{ème} commission : 10^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris

Siège : Mairie du 20^{ème} arrondissement de Paris

Article 3 : Les commissions visées à l'article 1^{er} du présent arrêté sont composées comme suit :

• **1^{ère} commission** :

Président :

- M. Olivier PERRIN, vice-président au tribunal judiciaire de Paris, titulaire;
- M. Patrice JAMIK, vice-président au tribunal judiciaire de Paris, suppléant ;

Membres :

- Mme Alice PEREGO, vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris, titulaire ;
- Mme Elsa VALENTINI, juge au tribunal judiciaire de Paris, suppléante ;
- Mme Charline HAMON, agent de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire de la commission ;

• **2^{ème} commission** :

Présidente :

- Mme Gaëlle FRANCOIS-HARY, vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris, titulaire;
- Mme Florence GAINOT, vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris, suppléante ;

Membres :

- Mme Aurélie GAILLOTTE, vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris, titulaire ;
- M. Nicolas REVEL, juge au tribunal judiciaire de Paris, suppléant ;
- Mme Fatoumata KONATE, agent à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire de la commission ;

• **3^{ème} commission** :

Présidente :

- Mme Anne BELIN, première vice-présidente adjointe au tribunal judiciaire de Paris, titulaire ;
- Mme Delphine AVEL, vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris, suppléante ;

Membres :

- M. Gilles CASSOU, juge au tribunal judiciaire de Paris, titulaire ;
- Mme Martine CANTAT, magistrate honoraire, suppléante;
- M. Jean-Claude PUCCIARELLI, agent à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire de la commission.

• **4^{ème} commission** :

Présidente :

- Mme Christine MEE, première vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris, titulaire ;
- Mme Pascale COMPAGNIE, première vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris, suppléante ;

Membres :

- Mme Christine FOLTZER-COSSIC, vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris, titulaire;

- Mme Nathalie CONRAD, vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris, suppléante ;
- Mme Catherine JAKUBOWSKI, agent à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire de la commission ;

• 5^{ème} commission :

Présidente :

- Mme Élisabeth VERNET, vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris, titulaire ;
- Mme Anne WYON, première vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris, suppléante ;

Membres :

- M. Clément BERGERE-MESTRINARO, juge au tribunal judiciaire de Paris, titulaire ;
- Mme Claire VETTER, juge au tribunal judiciaire de Paris, suppléante ;
- Mme Myriam TALHA, agent à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire de la commission ;


Article 4 : Chaque commission pourra s'adjoindre des délégués chargés de la représenter dans les différents bureaux de vote relevant de sa compétence.
Ces délégués seront choisis parmi les électeurs parisiens.

Article 5 : Les cinq commissions susmentionnées seront installées, au plus tard, le 23 juin 2020.

Article 6 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris (www.ile-de-france.gouv.fr) et notifié aux personnes visées à l'article 3 du présent arrêté, ainsi qu'à la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 15 JUIN 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,



Michel CADOT